
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BERNADETTE ROCHE A LA RENCONTRE DES PROPRIETAIRES FORESTIERS DU NORD-ARDECHE

14 JUIN 2019

Bernadette Roche, conseillère départementale déléguée à la forêt et à l'aménagement foncier a rendu visite aux propriétaires forestiers privés à leur demande. Sur le terrain, les échanges ont porté sur la politique forestière du Département et le 3^e plan départemental forêt-bois, et plus spécialement sur les attentes des propriétaires en matière d'aides et de défense de la forêt contre les incendies.

Le plan départemental forêt-bois (PDFB) 2018-2022 est le troisième volet d'une politique départementale tournée vers cette filière on ne peut plus locale.

Articulé autour de 7 enjeux, ce 3^e plan départemental, voté pour 5 années (2018-2022) entend à travers 19 actions contribuer à la transition écologique et solidaire dans laquelle le Département s'est engagée.

En écho à l'important travail de **concertation** avec les acteurs de cette filière, les dynamiques de développement seront désormais orientées vers les **circuits de proximité et les filières locales** pour profiter au mieux au territoire. Afin d'y contribuer, la nouvelle politique départementale soutiendra les démarches de **regroupements** assorties d'une **mise en gestion durable des forêts** et actionnera de façon plus notable le levier de **la commande publique**. La prescription du bois dans la construction doit être particulièrement renforcée. La **sensibilisation** de tous les publics à la forêt et aux usages du bois sera également une nouvelle cible de ce schéma.

Pour l'amont de la filière, la politique du Département vise à renforcer la mise en gestion et la valorisation de la ressource forestière ardéchoise, à restructurer le foncier, à regrouper les propriétaires pour mobiliser plus de bois dans des conditions de gestion durable et multifonctionnelle (un des outils étant les Associations syndicales libres de gestion forestière, dotées de plan simple de gestion concerté), tout en prenant en compte le changement climatique.

Chiffres repères – la filière forêt-bois en Ardèche

- L'Ardèche est boisée à 57%
- **90 % des forêts sont privées**, réparties entre 60 000 propriétaires environ. 10 % des forêts sont publiques, bénéficiant du régime forestier : domaniales, ou propriété des collectivités (dont 107 communes).
- Le nombre d'entreprises de la filière a augmenté de 14% depuis 2010 (712 aujourd'hui) et le chiffre d'affaires cumulé a suivi la même tendance (156 M€).

La première transformation en Ardèche représente :

33 scieries / 174 salariés

Un chiffre d'affaire global de 21 M € par an

Une production moyenne de 78 300 m³ par an de sciages dont 99 % de résineux.

Les **trois quarts** des approvisionnements sont réalisés au niveau du département. Le reste provient principalement de la Loire et de la Haute-Loire.

Trois essences majoritaires : le sapin/épicéa, le douglas et le pin sylvestre

La seconde transformation regroupe :

582 entreprises, 970 salariés

Chiffre d'affaire global de 126 millions d'€ /an

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



Les associations de sylviculteurs en Ardèche

Depuis près de vingt ans, des propriétaires bénévoles de bois et forêts se regroupent en association "loi 1901" et mettent en commun leurs connaissances, leurs idées et leurs compétences pour :

- conseiller et aider à la commercialisation des bois,
- organiser des achats groupés (matériel, plants...),
- se protéger et protéger sa forêt en souscrivant des assurances groupées,
- certifier la gestion durable de leurs bois et forêts (PEFC),
- réaliser des travaux (plantations, chemins ...) et coupes, parfois en commun, ...

On recense à ce jour en Ardèche quatre associations de ce type, regroupées ensuite au sein de Fransylva07 (union des forestiers privés de l'Ardèche) qui bénéficient de l'appui technique du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes):

- ASYBE : Association des Sylviculteurs du Bassin de l'Eyrieux (Ardèche),
- GSCA : groupement des sylviculteurs des Cévennes ardéchoises,
- **GSHV : groupement des sylviculteurs du Haut Vivarais**
- ASAM : Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne.

DFCI et forestiers-sapeurs

L'Ardèche est le département le plus sensible aux incendies au niveau régional, en raison notamment de son climat et des importantes continuités forestières présentes. Avec une couverture forestière de 57 %, la prévention et défense des forêts contre l'incendie demeure un enjeu majeur pour le département de l'Ardèche. Plusieurs facteurs de risque pèsent fortement sur ce patrimoine : le climat subméditerranéen de la moitié sud, mais également le développement de l'urbanisme en forêt et des pratiques de loisirs liées à l'activité touristique, sans oublier la nature résineuse des essences de certains massifs. A cela vient maintenant s'ajouter un réchauffement climatique qui accroît et intensifie les épisodes de sécheresse tant estivale qu'hivernale, l'hiver instaurant un déplacement du risque vers le nord du Département.

L'unité des Forestiers-Sapeurs a été créée en 1979 pour assurer la prévention des incendies sur le tiers sud de l'Ardèche, plus particulièrement concerné par les incendies. Elle a été intégrée au Département en 1999. L'Ardèche est le seul département de la Région AURA à disposer d'une telle organisation.

L'été, les forestiers-sapeurs surveillent les massifs forestiers, interviennent sur les feux naissants et informent le public. Le reste de l'année, leur rôle consiste au débroussaillage latéral de 5 à 20 m des pistes créées dans le cadre du plan DFCI (défense de la forêt contre les incendies) et autour des réserves d'eau, à la reprise des pistes et fossés, à l'entretien des bassins et de la signalétique. Depuis quelques années, les forestiers-sapeurs participent également à l'entretien de sites départementaux comme les espaces naturels sensibles (ENS) et le musée archéologique MuséAl, ainsi qu'au débroussaillage autour des routes départementales. Ils interviennent ponctuellement sur des missions d'élagage ou d'abattage, dans les collèges par exemple.

En chiffres :

- 25 agents permanents répartis en 3 groupes géographiques (Les Vans, Montréal, Lalevade)
- territoire d'intervention: 470 km de pistes classées DFCI, 150 bassins DFCI.
- Budget de fonctionnement : 1,2 M. d'€/an
- Budget d'investissement : environ 150 à 200 000 €/an, notamment pour le renouvellement des véhicules et engins.

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr

